

Livre blanc « Médecins et patients dans le monde des DATA, des algorithmes et de l'intelligence artificielle », CNOM, 2018

31/01/2018

Ce recueil d'informations établi par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), sous la coordination du Dr. Jacques Lucas et du Pr. Serge Uzan, permet de comprendre les enjeux actuels du numérique et des nouvelles technologies sur la médecine et la recherche de demain.

Le CNOM appelle à identifier les risques de la digitalisation afin de les encadrer et de s'assurer que les technologies du futur seront toujours utilisées au service de la société. A ce titre, il propose un débat public pour orienter les délibérations parlementaires et européennes en la matière.

Parmi les 33 propositions émises par le groupe de travail ;

Le CNOM appelle tout d'abord à la protection du principe éthique fondamental : « une personne et une société libres et non asservies par les géants technologiques. » (Recommandation n°1).

Par ailleurs, il appelle à une attention particulière à l'influence que pourraient avoir les nouvelles technologies sur notre système de protection sociale solidaire et veiller à ne pas accentuer les fractures économiques et sociales existantes. (Recommandation n°3)

Il recommande également que « dans le cursus de formation initiale, comme d'ailleurs ensuite dans le développement professionnel continu, la simulation utilisant des moyens numériques interactifs soit plus largement déployée, soit dans l'apprentissage de situations soit dans celui de la technicité d'un geste ou d'une investigation.» (Recommandation n°16)

Après avoir rappelé l'importance de la protection des données personnelles de santé dans le traitement de données massives (Recommandation n°24), le CNOM préconise aussi la création « d'un observatoire national des technologies d'intelligence artificielle et robotique en santé qui recense leurs résultats et l'évolution des usages » afin d'orienter les travaux à réaliser en matière de recommandations en « droit souple » (Recommandations n°29 et n°31).

Enfin, il constate « que la fracture numérique persiste, et relève que l'expression « déserts médicaux » couvre territorialement de façon assez spectaculaire d'autres « déserts de droits » comme celui des services publics, mais aussi des « déserts numériques » par manque d'accès à Internet et au haut débit. A ce titre, il recommande que des efforts, notamment financiers en matière d'équipement, soient faits sur l'ensemble du territoire pour l'accès au Haut débit. (Recommandation n°32).